

Annexe III

RÈGLEMENT D'EXAMEN

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Certificat d'aptitude professionnelle Art du bijou et du joyau			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) enseignement à distance – candidats individuels	
			MODE	MODE	DURÉE
ÉPREUVES	Unités	Coeff	MODE	MODE	DURÉE

UNITÉS PROFESSIONNELLES

EP1 Communication graphique appliquée et histoire de l'art	UP1	4	CCF *	Ponctuelle	4h
EP2 Technologie et représentation graphique	UP2	3(1)	CCF	Ponctuelle	5h (2)
EP3 Réalisations Techniques	UP3	10	CCF	Ponctuelle	34h

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

EG1- Français et histoire-géographie	UG1	3	CCF	Ponctuelle écrite et orale	2h15
EG2 – Mathématiques-sciences	UG2	2	CCF	Ponctuelle écrite	2h
EG3 – Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF	Ponctuelle	
EG4 – Langue vivante	UG4 (3)	1	CCF	Ponctuelle orale	20 mn

- contrôle en cours de formation

(1) Dont coefficient 1 pour la Vie sociale et professionnelle.

(2) Dont une heure pour la Vie sociale et professionnelle.

(3) Ne sont autorisées que les langues vivantes enseignées dans l'académie, sauf dérogation accordée par le recteur.